Ecole de Musique des Deux Rives

Inscription pour l'année scolaire 2017-2018

Adhérent

Nom: .....
Prénom: .....
Né(e) le: ..... / ..... / .....
Adresse: .....
Code postal: ..... **Ville:** .....
Téléphone: .....
Portable 1: ..... **Portable 2:** .....
E-Mail 1: ..... **E-Mail 2:** .....

	Membre n°1	Membre n°2	Membre n°3	Membre n°4	Membre n°5
Nom: **Prénom:** **Né(e) le:** **Téléphone:** **E-Mail:**					
Niveau FM: **Instrument:** **Niveau instrument:** **Durée:**					
Orchestre junior: **Harmonie:** **Big band:**	❑ ❑ ❑	❑ ❑ ❑	❑ ❑ ❑	❑ ❑ ❑	❑ ❑ ❑
FM: **Instrument:** **Big band:** **Réduction:** **Total élève:**					

Adhésion	30€		
	1/2 h	3/4 h	1 h
Enfant LE TOUVET	300€	510€	720€
Enfant LE CHEYLAS	300€	510€	720€
Enfant GONCELIN	390€	600€	810€
Enfant ST VINCENT DE MERCUZE	520€	730€	940€
Enfant LA TERRASSE	530€	740€	950€
Enfant AUTRE	550€	760€	970€
Adultes	550€	760€	970€
Formation musicale	190€		
Orchestres	gratuit		
Big band	60€		
Réductions familiales	80€ de réduction par et à partir du deuxième membre de la famille faisant de la FM ou prenant un cours d'instrument		

Adhésion	30€
Total famille	€
Nombre de chèques	

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur.

❑ Je n'autorise pas l'Ecole de Musique des Deux Rives à prendre des photos des élèves et à les utiliser à des fins de communisation

❑ Je n'autorise pas mon enfant à bénéficier des transports mis à disposition de l'Ecole de Musique des Deux Rives ou de l'Harmonie des Deux Rives (transports en commun, co-voiturage, ...)

Le .....

Signature:

Rappel de certains points du règlement:

Les chèques doivent être impérativement remis lors de l'inscription à l'ordre de l'association de l'école de musique des 2 rives, ces chèques seront encaissés régulièrement dans l'année (octobre, janvier, et mai si 3 chèques, et un chèque par mois si 10 chèques). Les personnes qui n'ont pas remis leurs chèques à temps ne sont pas inscrites, elles ne pourront pas choisir leurs heures de cours d'instrument lors des réunions prévues à cet effet.

Le calendrier des cours de formation musicale sera affiché à l'école: il est établi sur la base du calendrier scolaire. La base des cours est de 33 semaines, tout cours tombant un jour férié ne sera pas récupéré. Toute impossibilité d'assister à un cours doit être signalée au plus tôt au professeur. Les inscriptions sont définitives. Les contrats de travail des professeurs étant fixés par le nombre d'élèves inscrits, les remboursements d'inscription sont en principe impossibles. Pour les cas particuliers, une demande doit être faite auprès du conseil d'administration. Tout recours se fait auprès du directeur ou du Conseil d'administration.

A réception de l'inscription, et de son paiement, un double de cette fiche vous sera remis. Ce double est un reçu de votre inscription. Il vous servira de justificatif dans vos démarches (remboursement par Comité d'entreprise, etc.)